

Image not found or type unknown



Probleme de voisinage :main courante

Par **liberty948**, le **22/07/2014** à **11:26**

Bonjour,

Mon voisin a déposé une main courante en date du 2 juin 14 auprès du commissariat de mon quartier pour problème de voisinage .

Suite à l'envoi de 3 textos de mon portable(mars 14) "assez costauds" il m'a accusée d'"harcèlement"...bref

Merci de me dire la durée de validité d'une main courante...Si c'est détruit au bout de 10ans ...Peut on s'en servir ,créer un précédent dans votre vie...

Bien cordialement